

TRI Littoral Charentais-maritime**Stratégie locale de gestion du risque inondation****Notice d'utilisation des schémas de restitution des ateliers**

Les ateliers de concertation programmés dans le cadre de la définition de la SLGRI du TRI littoral charentais-maritime se sont déroulés du 06/09/17 au 08/09/17 comme suit :

- 06/09/17 : Estuaire de la Gironde (secteur 1)
- 07/09/17 (matin) : Estuaire de la Seudre (secteur 2)
- 07/09/17 (après-midi) : Ile d'Oléron (secteur 3)
- 08/09/17 : Baie d'Yves, Estuaire de la Charente, Marais de Brouage (secteur 4)

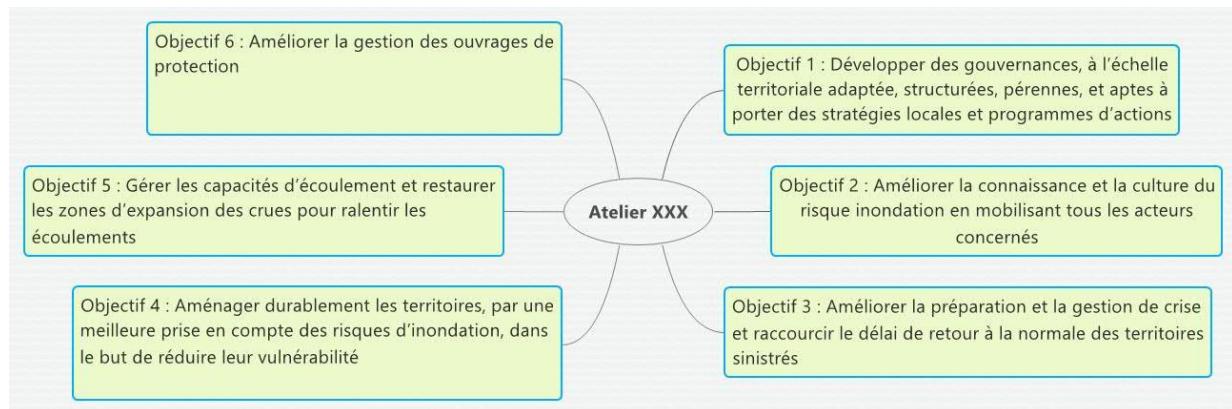
La restitution est réalisée sous forme de schémas à partir des objectifs du PGRI Adour-Garonne – *Plan de Gestion des Risques d'Inondation* – tels qu'ils ont été présentés lors des ateliers et sont rappelés en suivant :

- **Objectif 1** : Développer des gouvernances, à l'échelle territoriale adaptée, structurées, pérennes, et aptes à porter des stratégies locales et programmes d'actions
- **Objectif 2** : Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés
- **Objectif 3** : Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés
- **Objectif 4** : Aménager durablement les territoires, par une meilleure prise en compte des risques d'inondation, dans le but de réduire leur vulnérabilité
- **Objectif 5** : Gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones d'expansion des crues pour ralentir les écoulements
- **Objectif 6** : Améliorer la gestion des ouvrages de protection

Sud-Ouest

Département Laboratoire de Bordeaux

Ces six objectifs constituent la trame commune à tous les schémas de restitution :



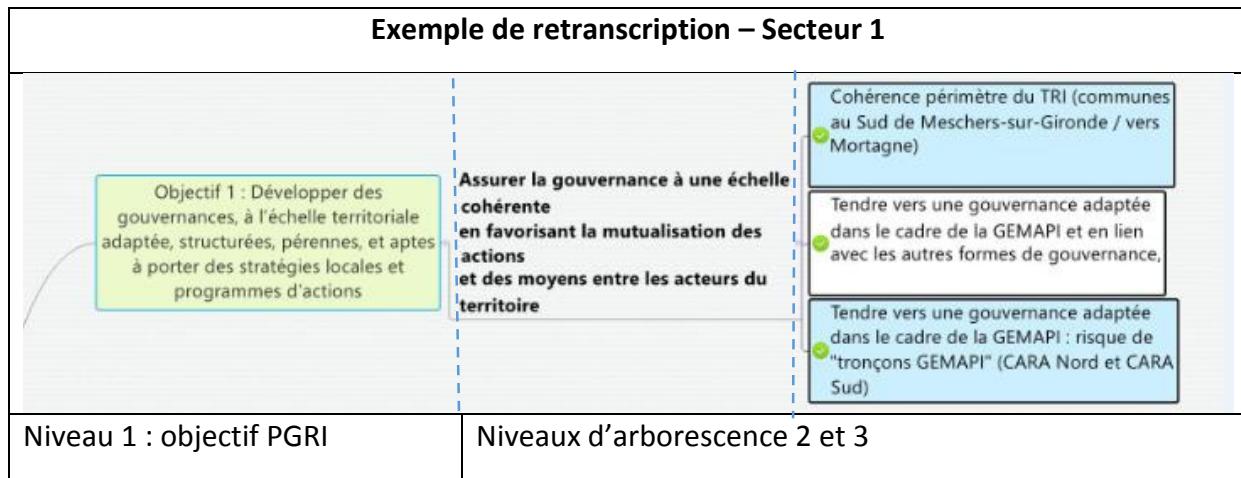
Les propositions faites par les participants des ateliers ont été rattachées à ces objectifs à l'image des travaux conduits en atelier. Elles sont fidèles aux échanges en séance et n'ont pas fait à ce stade l'objet de reformulation.

Illustration :



Sud-Ouest

Département Laboratoire de Bordeaux



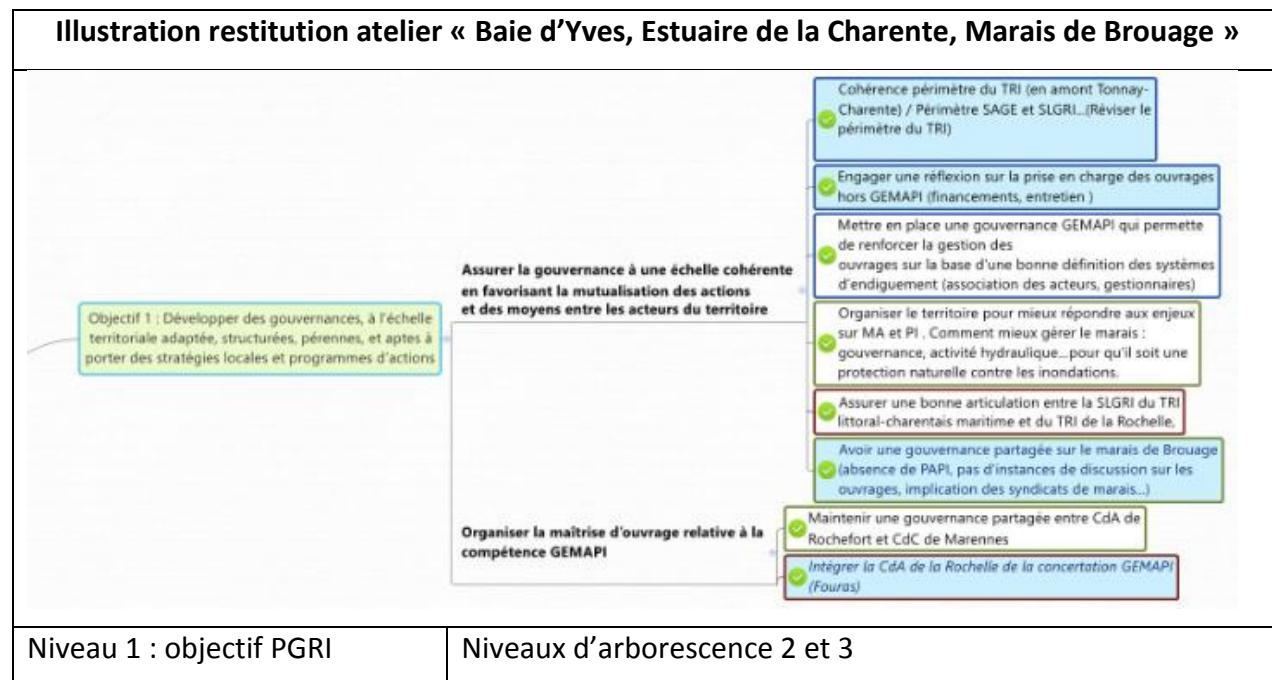
Le travail de rédaction **des dispositions de la SLGRI** sera effectué à partir des niveaux d'arborescence 2 et 3.

La retranscription des ateliers a été faite :

- A partir des propositions des participants **qui sont surlignées en bleu** (cf. illustration ci-dessus),
- A partir des propositions du Cerema présentées en séance (**en noir dans l'exemple ci-dessus**), et rappelées pour mémoire. *Ces propositions constituaient une première analyse des enjeux du territoire au vu des éléments issus du diagnostic avant concertation.*

Les ateliers « Estuaire de la Gironde » (secteur 1) et « Ile d'Oléron » (secteur 3) ont été retranscrits dans ce format.

Pour le secteur 4 : atelier « Baie d'Yves, Estuaire de la Charente, Marais de Brouage », les principes de retranscription sont les mêmes. Cet atelier ayant néanmoins la spécificité de couvrir 3 bassins de risques, un code couleur supplémentaire a été ajouté afin de préciser les bassins de risque visés par les propositions formulées.



Code couleur Secteur 4 « Baie d'Yves, Estuaire de la Charente, Marais de

Brouage » :

En encadré bleu : Estuaire de la Charente

En encadré vert : Marais de Brouage

En encadré rouge : Baie d'Yves

En encadré noir : concerne l'ensemble des bassins de risque

En surligné : propositions émanant des ateliers

Sud-Ouest

Département Laboratoire de Bordeaux

Pour le secteur 2 : atelier « Estuaire de la Seudre », la présentation diffère sensiblement (voir ci-après).

Illustration restitution atelier Estuaire de la Seudre	
<p>Objectif 1 : Développer des gouvernances, à l'échelle territoriale adaptée, structurées, pérennes, et aptes à porter des stratégies locales et programmes d'actions</p> <p>Définir des périmètres de gouvernance cohérents pour la SLGRI au regard des caractéristiques géographiques, hydrographiques et des enjeux</p> <p>La gestion des marais pour répondre à des enjeux hydrauliques, écologiques et économiques, articulation entre les acteurs liés à la préservation des milieux aquatiques et ceux de la prévention des inondations (coordination MA et PI)</p> <p>Intégrer les aspects économiques (agriculture, ostréiculture) dans la gouvernance liée à la préservation des milieux aquatiques et la protection contre les inondations</p> <p>Limiter le fractionnement du territoire en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans le cadre de la GEMAPI</p>	<p>Action 1 : Caler le périmètre du TRI sur les bassins de risques</p> <p>Action 2 : Revoir la définition des limites de la SLGRI au niveau des communes de Chaillevette et Mornac sur Seudre (création d'enclaves)</p> <p>Action 1 : Poursuivre la réflexion à l'échelle départementale sur la création d'un syndicat mixte pour la partie PI, et maintenir la cohérence avec le périmètre MA</p>
Niveau 1 : objectif PGRI	Niveaux d'arborescence 2 et 3

Code couleur secteur 2 (Estuaire de la Seudre) :

En bleu : ce qui a été proposé dans les ateliers par les participants

En vert : propositions du Cerema présentées en séance

En rouge : sujets prioritaires identifiés au sein de l'atelier en séance